

### avis d'arrêt de travail

#### **Notice**

#### à destination du patient

Complétez les rubriques qui vous concernent ("l'assuré(e)" et "l'employeur"), puis selon votre situation :

#### • Si vous êtes salarié(e) 0

Adressez les volets 1 et 2 au service médical de votre organisme d'assurance maladie, dans l'enveloppe "M. le Médecin-Conseil" que vous a remise votre médecin, ou à défaut dans une enveloppe libre à l'attention de M. le Médecin-Conseil, **dans les deux jours** suivant la date d'interruption du travail. Adressez le volet 3 à votre employeur.

Faites parvenir à votre caisse, dès que possible, l'attestation de salaire établie par votre employeur.

#### • Si vous êtes fonctionnaire 0

Adressez les volets 2 et 3 à votre employeur dans les deux jours suivant la date d'interruption du travail et conservez le volet 1 comportant les données médicales. Vous devrez présenter le volet 1 à toute requête du médecin agréé de votre administration.

#### Si vous exercez une profession indépendante 0

Adressez les volets 1 et 2 au service médical de l'agence de Sécurité sociale pour les indépendants, dans l'enveloppe "M. le Médecin-conseil" que vous a remise votre médecin, ou à défaut dans une enveloppe libre à l'attention de M. le Médecin-Conseil, **dans** les deux jours suivant la date d'interruption du travail. Conservez le volet 3.

#### Si vous êtes non salarié(e) agricole 0

Adressez les volets 1 et 2 au service médical de la caisse de MSA dans l'enveloppe "M. le Médecin Conseil" que vous a remise votre Médecin ou à défaut dans une enveloppe libre à l'attention de M. le Médecin Conseil **dans les deux jours suivant la date d'interruption du travail. Conservez** le volet 3.

#### • Si vous êtes sans emploi 0

Remplissez la case "précisez votre situation" (ex: chômage, licenciement, démission...). Des indemnités journalières peuvent éventuellement vous être attribuées

Adressez les volets 1 et 2 au service médical de votre organisme d'assurance maladie, dans l'enveloppe "M. le Médecin-Conseil" que vous a remise votre médecin, ou à défaut dans une enveloppe libre à l'attention de M. le Médecin-Conseil, **dans les deux jours suivant la date d'interruption du travail**. Adressez le volet 3 au pôle emploi.

**En cas d'envoi tardif**, y compris dans le cadre d'une **prolongation**, vous vous exposez à une réduction du montant de votre indemnisation.

#### 2 accident causé par un tiers :

Si votre arrêt de travail est consécutif à un accident causé par un tiers, vous êtes tenu d'en informer votre organisme d'assurance maladie. Dans ce cas, cochez la case prévue à cet effet.

#### **3** prolongation d'un arrêt de travail :

La prolongation d'un arrêt de travail doit être prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant, <u>sauf dans</u> <u>les cas</u> où elle est prescrite par le médecin remplaçant l'un de ces médecins ou par un médecin spécialiste consulté à la demande du médecin traitant ou à l'occasion d'une hospitalisation.

A défaut, un délai de carence vous sera appliqué, le cas échéant.

**En dehors de ces cas**, l'assuré(e) doit justifier, par tous moyens à la demande de l'organisme d'assurance maladie, de l'impossibilité du médecin prescripteur de l'arrêt initial ou du médecin traitant de prescrire la prolongation.

Dans tous les cas, l'assuré(e) ou le professionnel de santé sous la responsabilité de l'assuré(e) indique sur l'avis d'arrêt de travail le motif pour lequel la prolongation n'est pas prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant.

Par ailleurs, votre médecin est tenu de préciser les éléments d'ordre médical justifiant votre arrêt de travail.

#### **IMPORTANT: Quelle que soit votre situation, n'oubliez pas:**

- de respecter les heures de présence à domicile (de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures), sauf en cas de sorties autorisées sans restriction d'horaire ou à l'occasion d'un temps partiel pour raison médicale,
- de demander un accord à votre organisme d'assurance maladie, avant votre départ, si vous deviez quitter votre département de résidence.
- de vous rendre aux convocations qui vous seront éventuellement adressées par le service du contrôle médical,
- de vous abstenir de toute activité non autorisée.

En effet, le non respect de ces dispositions peut entraîner la perte de vos indemnités journalières.

Pour tous renseignements complémentaires, consultez votre organisme d'assurance maladie.



## avis d'arrêt de travail

_				
	initial	de	prolongation	(*)

volet 1, à adresser au service médical

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'aide de l'enveloppe M. le Médecin-Conseil (art L.162-4.1-1er al., L.162-4.4, L.315-2, L.321-1-5è me al., L. 323-6, L. 376-1, L. 613-20, R. 321-2, R. 323-11-1, D. 323-2, D. 613-29, D. 613-23 du Code de la sécurité sociale, L. 732-4 et 762-18-1 du Code rural et de la pêche maritime) l'assuré(e) (voir la notice à destination du patient) numéro d'immatriculation nom et prénom Marc Allard (nom de famille - de naissance -, suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage) code de l'organisme de rattachement (voir votre attestation papier Vitale) adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) : code postal n° téléphone: ville bâtiment: code d'accès de la résidence : escalier: étage : appartement: (1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence activité salariée profession indépendante fonctionnaire activité non salariée agricole sans emploi date de cessation d'activité précisez votre situation (voir notice 1) l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? (voir notice 2) : oui non l'arrêt prescrit fait-il suite à une cure thermale ? oui non l'arrêt prescrit est-il en rapport avec l'affection pour laquelle vous êtes pensionné(e) de guerre ? oui (\*) si la prolongation de l'arrêt est prescrite par un médecin autre que le médecin traitant ou le médecin qui a prescrit l'arrêt initial, cochez la case correspondante (voir notice 3): médecin remplaçant le médecin traitant médecin spécialiste consulté à l'occasion d'une ou le médecin prescripteur initial à la demande du médecin traitant hospitalisation autre cas précisez et indiquez le motif l'employeur n° téléphone : nom, prénom ou dénomination sociale e.mail: adresse les renseignements médicaux (voir la notice à destin je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : Marc Allard (à compléter obligatoirement) trois février deux mille vingt trois • et prescrit un arrêt de travail jusqu'au inclus - en chiffres 03/02/2023 sans rapport\* X en rapport\* avec une affection de longue durée (voir notice 1) sans rapport\* X en rapport\* avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice 2) \* sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée sorties autorisées: oui X à partir du 02/02/2023 (l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16 heures. Voir notice 3) par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sorties autorisées sans restriction d'horaire : à partir du (voir notice 4) et prescrit un temps partiel pour raison médicale du (voir notice **5**) sans rapport\*\* en rapport\*\* avec une affection de longue durée (voir notice 1) \*\* une des deux cases doit être obligatoirement cochée éléments d'ordre médical (voir notice 6) **OU** éléments en toutes lettres : Codification du motif médical Syndrome grippal fébril et général avec congestion ORL et céphalique identification de la structure identification du praticien Centre de sante Mediksante (nom et prénom) Dr Hassan MIKATI 206 Bd. Pereire, 75017 Paris n° de la structure 10002256179 (AM, FINESS ou SIRET) 750062093 identifiant date 02/02/2023 signature du praticien PRN-PRE S3116h



### avis d'arrêt de travail

Χ	initial	de prolongation	(*)

volet 2, à adresser au service médical

(qui le remettra aux services administratifs)

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'aide de l'enveloppe M. le Médecin-Conseil

	11-1, D. 323-2, D. 613-19, D. 613-23 du Code de la sécurité sociale, L. 732-4 et 762-18-1 du Code rural et de la pêcher (voir la notice à destination du patient)	maritime)			
numéro d'immatriculation	(von la nonce à destination da patient)				
nom et prénom Marc Allard					
(nom de famille - de naissance -, suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)					
code de l'organisme de rattachement (voir votre attestation pa	pier Vitale)				
adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adr	resse habituelle) (1) :				
code postal ville	n° téléphone :				
bâtiment : escalier : étage : apparteme (1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se s					
activité salariée fonctionnaire prof sans emploi date de cessation d'activité	fession indépendante activité non salariée agricole précisez votre situation (voir notice 1)				
l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? (voi					
l'arrêt prescrit fait-il suite à une cure thermale ?	oui non	<u> </u>			
l'arrêt prescrit est-il en rapport avec l'affection pour laquelle v	vous êtes pensionné(e) de guerre ? oui non				
(*) si la prolongation de l'arrêt est prescrite par un médecin a cochez la case correspondante (voir notice 3):	autre que le médecin traitant ou le médecin qui a prescrit l'arrêt initial,				
médecin remplaçant le médecin traitant m	nédecin spécialiste consulté à l'occasion d'une la demande du médecin traitant hospitalisation	1			
autre cas précisez et indiquez le motif :	a definance du medeciri traitant — nospitansation —				
['	employeur				
nom, prénom ou dénomination sociale	n° téléphone : e.mail :				
adresse					
les renseignemen	ts médicaux (voir la notice à destination du praticien)				
je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénon	n): Marc Allard				
et	oirement) trois février deux mille vingt trois 3/02/2023 in inc	clus			
sans rapport*	longue durée (voir notice 1)				
sans rapport* X en rapport* avec un état patholog* sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement coché	gique résultant de la grossesse (voir notice 2)				
sorties autorisées: oui X à partir du 02/02/202	23     non				
(l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 1					
par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sortie non oui à partir du	s autorisees sans restriction d'noraire :				
• et prescrit un temps partiel pour raison médicale du (voir notice 5)(.)	au la				
sans rapport** en rapport** avec une affection d  **une des deux cases doit être obligatoirement cochée	le longue durée (voir notice 1)				
identification du praticien	identification de la structure				
(nom et prénom) Dr Hassan MIKATI	(raison sociale et adresse du cabinet ou de l'établissement) Centre de santé Mediksanté 206 Bd. Pereire, 75017 Paris				
identifiant 10002256179	n° de la structure (AM, FINESS ou SIRET) 750062093				
date 02/02/2023 signature du praticien					
	PRN-PRE S31 <sup>2</sup>	16h			



# avis d'arrêt de travail

Χ	initial	de prolongation (	*)

volet 3, à adresser à votre EMPLOYEUR ou au POLE EMPLOI

PRN-PRE S3116h

(art. L.1624-1-1er al., L.1624-4, L.315-2, L.321-1-5ème al., L. 323-6, L. 376-1, L. 613-20, R. 321-2, R. 323-11-1, D. 323-2, D. 613-19, D. 613-23 du Code de la sécurité sociale, L. 732-4 et 762-18-1 du Code rural et de la pêche l'assuré(e)	maritime)				
numéro d'immatriculation					
nom et prénom Marc Allard (nom de famille - de naissance -, suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)					
code de l'organisme de rattachement (voir votre attestation papier Vitale)					
adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1):					
code postal ville n° téléphone :					
bâtiment : escalier : étage : appartement : code d'accès de la résidence :  (1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence					
activité salariée fonctionnaire profession indépendante activité non salariée agricole					
sans emploi date de cessation d'activité précisez votre situation					
l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? oui date non					
MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR dès réception de ce volet, merci d'établir l'attestation de salaire dans le meilleur délai afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journalières de votre salarié(d	e).				
l'employeur  n° téléphone :					
nom, prénom ou dénomination sociale  e.mail:					
adresse					
les renseignements médicaux					
je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : Marc Allard					
(à compléter obligatoirement) trois février deux mille vinat trois	nclus				
sans rapport*					
et prescrit un temps partiel pour raison médicale du					
identification du praticien (nom et prénom)  Dr Hassan MIKATI  identifiant  10002256179  date 02/02/2023  signature du praticien					

La loi 78.17 du 6.1.78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal et article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale).